

COMMUNE D'ARMEAU
Conseil Municipal du 18 février 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, est convoqué pour le mardi 18 février 2020 à 18h30, salle de la Mairie, pour une réunion ordinaire.

Ordre du jour :

- Convention frais scolaires.
- Travaux et devis en cours.
- Préparation des élections municipales.
- Questions diverses.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 18 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal d'ARMEAU, dûment convoqué le 6 février 2020, s'est réuni en SEANCE ORDINAIRE le 18 février 2020, à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Yves GIROD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Yves GIROD, Jean-Claude SOLAS, Gérard SEGUIN, Jean-François CHENEL, Arnaud PERRIER, Jean-Claude BOUVY et Sylvain SABARD, Mmes Stéphanie SIMONNOT, Chantal POURRIN, Catherine TOULLIER et Patricia HUEBER.

ABSENT : M. Hugo GRIMAL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Cendrine SIBILLOTTE.
Mme Isabelle BASSANT, pouvoir à Mme TOULLIER.
M. Guy CRISTIAN, pouvoir à M. CHENEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHENEL

La séance est ouverte à 18 h 30.

Le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION FRAIS SCOLAIRES - Délibération n° 2020.02.01- Classification 8.1.1

Le Maire rappelle que les communes ont l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires des communes recevant les enfants d'Armeau. Ces derniers sont scolarisés, en grande partie, à Villeneuve sur Yonne, mais aussi à Villevallier, Dixmont et plus encore. La ville de Sens a fait parvenir deux conventions relatives à la répartition intercommunale des charges et dont les coûts sont :

* ***Année 2017/2018 :***

Ecole maternelle : 1.296,50 € Ecole Primaire : 573,70 €

* ***Année 2018/2019 :***

Ecole maternelle : 1.328,91 € Ecole Primaire : 588,04 €

Considérant que la Commune n'a pas d'école, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les conventions.

DONNE son accord pour le règlement de cette participation.

Il en sera de même pour les années futures. Participation qui sera réactualisée chaque année.

TRAVAUX EN COURS

- ✓ *Ascenseur* : Restent les travaux de finition et le branchement électrique.
- ✓ *Panneaux d'affichage* : De nouveaux panneaux mixtes (partie gauche réservée pour la Mairie et la Bibliothèque – partie droite pour les associations) sont en cours d'installation sur l'ensemble de la commune. Les anciens panneaux sont laissés en place pendant encore quelque temps.
- ✓ *Bancs et poubelles* en cours d'installation, ainsi qu'une table de pique-nique.
- ✓ *Fleurissement autour de l'Eglise* en cours de réalisation cette semaine.
- ✓ *Fuite du toit terrasse de la Mairie* : Des devis sont demandés.

PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Maire rappelle que les Conseillers municipaux sont obligatoirement convoqués par la commune pour la tenue des permanences des élections, sous peine de radiation sans excuses valables.

Les administrés désirant tenir le bureau de vote, situé à la salle des fêtes, sont invités à s'inscrire à la Mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

* **Défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I)**: La Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (C.A.G.S) relance les communes pour adhérer au service commun de la D.E.C.I. La CAGS a sollicité un sous-traitant. Il sera toujours possible d'adhérer ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de sursoir à l'adhésion.

* **Place de taxi** : Mr le Maire rappelle que la commune dispose d'une place de taxi attribuée à M. MASSACRIER il y a plusieurs années. Ce dernier, ayant des problèmes de santé, doit arrêter son activité en juin. Il est venu présenter son remplaçant, actuellement salarié dans une entreprise d'ambulances. La Mairie ne s'oppose pas à ce transfert.

* **Courrier de Mme VARACHE Mélanie**, agricultrice à la Ferme du Luxembourg à Dixmont, sollicitant l'autorisation de cultiver la partie entre les champs d'un ancien chemin de servitude (actuellement non répertorié) afin d'optimiser et de limiter les coûts de production.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Donne son accord.

* **Projet 5G** : Mail de Mr CRISTIAN demandant l'accord du conseil pour l'engagement de la commune dans un plan de financement pour la mise en place de la 5G, subventionné à hauteur de 15.000 € par l'Europe. Cela permettrait aux communes d'installer des équipements WIFI dans des lieux publics non dotés d'un point accès WIFI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Donne son accord et autorise le Maire à signer l'accord pour l'initiative WIFI4EU.

* **Entretien du pluvial** : Le Maire informe le conseil qu'une convention pour l'entretien pluvial (nettoyage des grilles, avaloirs et puisards) est en cours d'élaboration à la CAGS. Les services de la CAGS réaliseront les travaux d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de garder en interne ces travaux.

* **Voyages scolaires** (classes de neige ou classes vertes) : **Délibération n° 2020.02.02-
Classification 8.1.5**

Le Maire rappelle que chaque année, la mairie de Villeneuve demande si Armeau participe financièrement aux voyages scolaires organisés par les écoles Joubert et Paul Bert. Armeau finance à même hauteur que Villeneuve, soit 50 % du coût du voyage.

Cette année, aucun courrier n'est parvenu en Mairie. Mais il a été reçu une demande d'une maman. Le voyage s'élèverait à 495 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE de financer à hauteur de 50 % du voyage dès qu'une demande de Villeneuve parviendra en Mairie avec la liste des enfants concernés.

* **Eclairage SOPREMA** : Le Maire rend compte aux membres du Conseil, de l'entretien avec le Directeur de l'entreprise SOPREMA de Saint Julien du Sault concernant l'éclairage important et gênant provenant de ses projecteurs, suite à l'enlèvement des arbres bordant l'Yonne.

* **Fossé ru du Vau** : Mr SEGUIN rend compte du problème rencontré sur l'intervention par IDTP chez les propriétaires concernés. Pénétration dans une propriété privée sans autorisation. Le Maire informe que c'est la CAGS qui en a la gestion, au titre de la GEMAPI.

La séance est levée à 19h30.